

**La Cité de la Culture et du Sport
de Laval**

**États financiers
au 31 décembre 2020**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 20
Annexes	21



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
La Cité de la Culture et du Sport de Laval

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 300
Les Tours Triomphe
2500, boul. Daniel-Johnson
Laval (Québec)
H7T 2P6
T 514 382-0270

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme La Cité de la Culture et du Sport de Laval (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Laval
Le 16 mars 2021

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A122487

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

	<u>2020-12-31</u>	<u>2019-12-31</u>
	\$	\$
Produits		
Amphithéâtre	3 358 949	3 936 419
Location des glaces	644 507	1 425 177
Location d'espaces de stationnement	361 960	595 321
Concession alimentaire	22 640	25 962
Intérêts	1 360 573	2 560 536
Aide gouvernementale	39 325	
Autres produits	223 162	49 280
	<u>6 011 116</u>	<u>8 592 695</u>
Frais d'exploitation (annexe A)	1 921 050	2 631 553
Frais d'administration (annexe B)	747 034	866 930
Intérêts sur la dette à long terme	1 173 991	2 266 288
	<u>3 842 075</u>	<u>5 764 771</u>
Excédent des produits par rapport aux charges avant amortissements	<u>2 169 041</u>	<u>2 827 924</u>
Amortissements		
Immobilisations corporelles	6 066 134	6 063 438
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(4 981 746)	(5 060 047)
	<u>1 084 388</u>	<u>1 003 391</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u><u>1 084 653</u></u>	<u><u>1 824 533</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020-12-31		2019-12-31	
	Investi en immobilisations	Affecté au maintien des actifs	Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	22 259 471	2 400 000	(19 729 526)	3 105 412
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 084 388)		2 169 041	1 084 653
Investi en immobilisations (a)	210 583		(210 583)	
Autres affectations d'origine interne		2 527 500	(2 527 500)	
	<u>(873 805)</u>	<u>2 527 500</u>	<u>(569 042)</u>	<u>1 084 653</u>
Solde à la fin	<u>21 385 666</u>	<u>4 927 500</u>	<u>(20 298 568)</u>	<u>4 929 945</u>

(a) Comprend des acquisitions d'immobilisations corporelles de 60 583 \$, la variation de la subvention à recevoir de 1 875 432 \$, la variation des apports reportés – Ville de Laval de 150 000 \$, moins la variation de la dette à long terme de 1 875 432 \$.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

	<u>2020-12-31</u>	<u>2019-12-31</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	1 084 653	1 824 533
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 066 134	6 063 438
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(4 981 746)	(5 060 047)
Apports reportés – Ville de Laval	(150 000)	
Produits amphithéâtre – produits reportés constatés	(1 519 905)	(1 519 905)
Produits de concession alimentaire	(10 000)	
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>2 058 157</u>	<u>(1 689 209)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>2 547 293</u>	<u>(381 190)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(60 583)</u>	<u>(1 215 490)</u>
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Dépôts à terme et flux de trésorerie liés aux activités de placement		<u>9 025 505</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme	30 000	
Remboursements d'emprunts à long terme	(1 875 432)	(2 175 894)
Subvention	1 875 432	2 175 894
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		<u>280 000</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>30 000</u>	<u>280 000</u>
Augmentation de la trésorerie	<u>2 516 710</u>	<u>7 708 825</u>
Encaisse au début	<u>12 330 091</u>	<u>4 621 266</u>
Encaisse à la fin	<u>14 846 801</u>	<u>12 330 091</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Situation financière

au 31 décembre 2020

	<u>2020-12-31</u>	<u>2019-12-31</u>	<u>2019-01-01</u>
	\$	\$	\$
ACTIF			
Court terme			
Encaisse	14 846 801	12 330 091	4 621 266
Dépôts à terme			9 025 505
Comptes clients et autres créances (note 5)	2 314 370	4 396 762	2 255 800
Frais payés d'avance	107 210	107 996	97 506
Portion à court terme de la subvention à recevoir (note 7)	<u>1 929 737</u>	<u>1 875 432</u>	<u>1 459 671</u>
	19 198 118	18 710 281	17 459 748
Long terme			
Immobilisations corporelles (note 6)	156 524 788	162 530 339	168 466 273
Subvention à recevoir (note 7)	<u>37 947 279</u>	<u>39 877 016</u>	<u>42 468 671</u>
	<u>213 670 185</u>	<u>221 117 636</u>	<u>228 394 692</u>
PASSIF			
Court terme			
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	5 927 323	6 249 372	7 048 657
Produits perçus par anticipation (note 10)	107 072	10 043	41 501
Portion à court terme de la dette à long terme (note 12)	<u>1 929 737</u>	<u>1 875 432</u>	<u>1 459 671</u>
	7 964 132	8 134 847	8 549 829
Long terme			
Dépôts à long terme (note 11)	9 500	19 500	14 500
Dette à long terme (note 12)	37 977 279	39 877 016	42 468 671
Apports reportés – Ville de Laval (note 13)	1 500 000	1 650 000	1 650 000
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 14)	133 639 122	138 620 868	143 400 915
Produits reportés (note 15)	<u>26 565 554</u>	<u>27 885 460</u>	<u>29 205 365</u>
	<u>207 655 587</u>	<u>216 187 691</u>	<u>225 289 280</u>
ACTIF NET			
Investi en immobilisations	21 385 666	22 259 471	22 327 372
Affecté au maintien des actifs	4 927 500	2 400 000	800 000
Non affecté	<u>(20 298 568)</u>	<u>(19 729 526)</u>	<u>(20 021 960)</u>
	<u>6 014 598</u>	<u>4 929 945</u>	<u>3 105 412</u>
	<u>213 670 185</u>	<u>221 117 636</u>	<u>228 394 692</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

DocuSigned by:

Marcel Alexander

Administrateur

Administrateur

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour mission initiale de construire, d'établir et de posséder un complexe multifonctionnel culturel et sportif à Laval et, par la suite, de promouvoir la venue d'événements artistiques et sportifs dans le périmètre de la Ville de Laval. L'organisme a été constitué le 18 août 2009 et a commencé ses activités le 1er novembre 2009. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme dépend des subventions octroyées par la Ville de Laval qui détient le contrôle sur l'organisme.

2 - APPLICATION INITIALE DES NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LE SECTEUR PUBLIC

Les présents états financiers sont les premiers états financiers de l'organisme établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (ci-après les « nouvelles normes comptables »). L'organisme a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. La date de transition aux nouvelles normes comptables est le 1er janvier 2019.

Les méthodes comptables présentées à la note 4, découlant de l'application des nouvelles normes comptables, ont été utilisées pour la préparation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, des informations comparatives et de l'état de la situation financière d'ouverture à la date de transition.

Exemptions relatives à l'application initiale

Le chapitre SP 2125, « Première application », contient des exemptions à l'application rétrospective complète dont l'organisme peut se prévaloir au moment de la transition. L'organisme n'a appliqué aucune exemption facultative.

Incidence de la transition sur l'actif net au 1er janvier 2019

L'incidence de la transition aux nouvelles normes comptables sur l'actif net de l'organisme à la date de transition, soit le 1er janvier 2019, n'est pas significative.

Rapprochement de l'excédent des produits par rapport aux charges au 31 décembre 2019

L'excédent des produits par rapport aux charges au 31 décembre 2019 établi selon les nouvelles normes comptables correspond approximativement à celui établi selon les méthodes comptables utilisées avant la transition.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

3 - INCIDENCES RÉSULTANT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

En mars 2020, le décret d'un état de pandémie de COVID-19 et les nombreuses mesures mises en place par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pour protéger la population ont eu des effets sur les activités de l'organisme. Ces mesures ont notamment entraîné la fermeture complète des installations au public à compter du 13 mars 2020 à la suite des décisions de la direction et des directives émises par le gouvernement du Québec, et cela, jusqu'à la mi-août. À partir de ce moment, une réouverture partielle a permis certaines activités. La prestation des activités de l'organisme dépend des mesures sanitaires dictées par les autorités gouvernementales. Lorsque celles-ci seront allégées, la reprise des activités courantes se fera progressivement. Certains espaces de l'organisme, durant la fermeture complète, ont été loués par le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval (CISSS) pour une durée de trois mois. Les produits de location ont été constatés à titre d'autres produits à l'état des résultats.

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'organisme a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Les états financiers de l'organisme publié en date du 17 mars 2020, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 ainsi que pour les exercices antérieurs, étaient établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

L'organisme comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

L'organisme détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Puisque l'aide gouvernementale découlant de la subvention salariale d'urgence du Canada peut être examinée par les administrations fiscales, que des clarifications d'application rétroactive ont été apportées à la suite de l'annonce du programme et que certaines règles peuvent être interprétées différemment par les administrations fiscales, il est possible que les montants accordés diffèrent des montants comptabilisés.

Produits d'amphithéâtre

L'organisme constate les produits d'amphithéâtre, reçus sous forme de redevances sur la vente de billets, à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les services sont achevés, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'organisme constate les produits de loyers de base d'espaces commerciaux et d'identification selon la méthode linéaire sur la durée des contrats, lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. La différence entre les loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présentée à titre de loyers à recevoir ou de produits perçus par anticipation à l'état de la situation financière. Dans le cas où les montants perçus par anticipation sont à long terme, les montants sont présentés à titre de produits reportés.

Produits de location des glaces

L'organisme constate les produits de location des glaces selon les termes de l'entente entre les parties, au fur et à mesure de la prestation de services, lorsque les montants sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits de location d'espaces de stationnement

L'organisme constate les produits de location d'espaces de stationnement au moment de la location aux consommateurs et de leur encaissement.

Produits de concession alimentaire

L'organisme constate les produits de concession alimentaire, sous forme de redevances, selon les termes de l'entente entre les parties, au fur et à mesure de la prestation de services, lorsque les honoraires sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'organisme constate les produits de loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location, lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. La différence entre les loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présentée à titre de loyers à recevoir ou de loyers perçus par anticipation à l'état de la situation financière.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatations des produits (suite)

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice en fonction du temps écoulé. Les produits d'intérêts grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à titre d'apports reportés et sont constatés à l'état des résultats au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Autres produits

Les autres produits sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services ont été rendus, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Bâtiment	20 à 40 ans
Aménagement et infrastructure extérieurs	15 et 25 ans
Équipement et infrastructure audio et visuels	5 et 10 ans
Équipement de glace	5 à 25 ans
Équipement et infrastructure de scène	10 à 25 ans
Équipement de stationnement	20 ans
Équipement de concession	10 ans
Équipements et outillages	7 à 25 ans
Mobilier	5 et 10 ans

Les immobilisations corporelles, principalement le bâtiment, affectées par un bail emphytéotique, sont amorties selon la plus courte de la durée de vie estimative et la fin prévue du bail emphytéotique, soit le 31 août 2057.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

4 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports relatifs aux immobilisations corporelles sont comptabilisés au passif à long terme et sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues avec des entités contrôlées par la Ville de Laval ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité comprise dans le périmètre comptable de la Ville de Laval sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les opérations interentités conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient déterminées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence sont réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu de la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

5 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2020-12-31</u>	<u>2019-12-31</u>
	\$	\$
Comptes clients		
Ville de Laval		258 509
Autres (a)	1 551 399	3 345 373
Intérêts courus à recevoir	725 976	774 371
Taxes à la consommation à recevoir	36 995	18 509
	<u>2 314 370</u>	<u>4 396 762</u>

(a) Au 31 décembre 2020, un client représente 93 % du total des comptes clients autres (94 % au 31 décembre 2019).

Les comptes clients autres sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation de 321 118 \$ (231 042 \$ au 31 décembre 2019). Le montant de perte de valeur afférente aux comptes clients est de 90 075 \$ pour l'exercice (120 373 \$ en 2019).

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020-12-31		2019-12-31	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Bâtiment	158 057 123	15 318 531	142 738 592	147 289 499
Aménagement et infrastructure extérieurs	1 672 246	224 536	1 447 710	1 512 689
Équipement et infrastructure audio et visuels	5 457 268	1 706 116	3 751 152	4 298 240
Équipement de glace	1 081 040	168 184	912 856	968 331
Équipement et infrastructure de scène	4 362 730	764 363	3 598 367	3 830 615
Équipement de stationnement	75 163	12 527	62 636	66 394
Équipement de concession	2 816 209	740 114	2 076 095	2 357 716
Équipements et outillages	1 522 753	381 972	1 140 781	1 281 497
Mobilier	1 144 868	348 269	796 599	925 358
	176 189 400	19 664 612	156 524 788	162 530 339

Au 31 décembre 2020, la quasi-totalité des immobilisations corporelles est destinée à être utilisée pour la location.

7 - SUBVENTION À RECEVOIR

En juillet 2012, l'organisme a signé un protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement à une aide financière maximale de 46 316 250 \$ basée sur 50 % des montants admissibles pour la construction d'un complexe multifonctionnel comprenant trois glaces. La contribution du gouvernement du Québec est versée sur une période de vingt ans jusqu'en 2037 et porte intérêt.

	2020-12-31	2019-12-31
	\$	\$
Subvention à recevoir du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, portant intérêt aux taux de 2,76 % et 3 %, encaissable par versements annuels	39 877 016	41 752 448
Portion encaissable au cours du prochain exercice	1 929 737	1 875 432
	37 947 279	39 877 016

Les encaissements estimatifs sur la subvention à recevoir au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 1 929 737 \$ en 2021, à 1 985 617 \$ en 2022, à 2 043 119 \$ en 2023, à 2 102 288 \$ en 2024 et à 2 163 173 \$ en 2025.

8 - EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'un crédit, jusqu'à concurrence de 20 000 \$, disponible sous forme de cartes de crédit. Les cartes de crédit portent intérêt aux conditions standards de l'émetteur, soit 19,99 %.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2020-12-31</u>	<u>2019-12-31</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	5 181 774	5 486 506
Salaires et charges sociales à payer	29 137	12 732
Intérêts sur la dette à long terme à payer	716 412	750 134
	<u>5 927 323</u>	<u>6 249 372</u>

10 - PRODUITS PERÇUS PAR ANTICIPATION

	<u>2020-12-31</u>	<u>2019-12-31</u>
	\$	\$
Ville de Laval	43 467	
Autres	63 605	10 043
	<u>107 072</u>	<u>10 043</u>

11 - DÉPÔTS À LONG TERME

Au cours de l'exercice, l'organisme a constaté dans les produits de concession alimentaire un montant total de 10 000 \$ provenant des dépôts à long terme, sans effet sur la trésorerie.

12 - DETTE À LONG TERME

	<u>2020-12-31</u>	<u>2019-12-31</u>
	\$	\$
Emprunts auprès de la Ville de Laval, organisme ayant le contrôle (influence notable en 2019), portant intérêt au taux de 2,76 % et 3 %, remboursables au même rythme que l'encaissement des subventions à recevoir (note 7)	39 877 016	41 752 448
Emprunt, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2022 (a)	30 000	
	<u>39 907 016</u>	<u>41 752 448</u>
Tranche échéant à moins de un an	1 929 737	1 875 432
	<u>37 977 279</u>	<u>39 877 016</u>

(a) La société a bénéficié d'un emprunt de 40 000 \$ en vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Si l'organisme rembourse un montant totalisant 30 000 \$ de l'emprunt d'ici le 31 décembre 2022, aucune autre somme ne sera remboursable. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et pourra être soit remboursable en 36 versements mensuels, capital et intérêts, soit remboursable à l'échéance le 31 décembre 2025.

Étant donné que l'aide gouvernementale de 10 000 \$ n'est pas remboursable si l'organisme rembourse le montant de 30 000 \$ d'ici le 31 décembre 2022, ce montant a été constaté aux résultats au moment de l'octroi à titre d'aide gouvernementale.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 1 929 737 \$ en 2021, à 1 985 617 \$ en 2022, à 2 043 119 \$ en 2023, à 2 102 288 \$ en 2024 et à 2 163 173 \$ en 2025.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

13 - APPORTS REPORTÉS – VILLE DE LAVAL

Les apports reportés de la Ville de Laval couvriront proportionnellement les frais futurs nécessaires à l'établissement, à la construction et à l'exploitation du complexe multifonctionnel.

	<u>2020-12-31</u>	<u>2019-12-31</u>
	\$	\$
Solde au début	1 650 000	1 650 000
Montants utilisés au cours de l'exercice	<u>150 000</u>	
Solde à la fin	<u><u>1 500 000</u></u>	<u><u>1 650 000</u></u>

14 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2020-12-31</u>	<u>2019-12-31</u>
	\$	\$
Solde au début	138 620 868	143 400 915
Apports de l'exercice		
Énergir		280 000
Amortissement des apports affectés aux immobilisations corporelles	<u>(4 981 746)</u>	<u>(5 060 047)</u>
Solde à la fin	<u><u>133 639 122</u></u>	<u><u>138 620 868</u></u>

15 - PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés sont composés de sommes relatives à la cession de droits d'identification du complexe multifonctionnel et de loyers d'amphithéâtre perçus par anticipation relativement à des ententes se terminant jusqu'au 31 janvier 2038.

	<u>2020-12-31</u>	<u>2019-12-31</u>
	\$	\$
Solde au début	<u>27 885 460</u>	<u>29 205 365</u>
Montants concernant l'exercice en cours		
Loyers perçus par anticipation	200 000	200 000
Produits reportés constatés sur des droits d'identification	(979 592)	(979 592)
Produits reportés constatés sur des loyers perçus par anticipation	<u>(540 314)</u>	<u>(540 313)</u>
	<u>(1 319 906)</u>	<u>(1 319 905)</u>
Solde à la fin	<u><u>26 565 554</u></u>	<u><u>27 885 460</u></u>

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

16 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC UNE ENTITÉ DÉTENANT LE CONTRÔLE (INFLUENCE NOTABLE EN 2019)

L'organisme est apparenté à la Ville de Laval, à toutes les entités soumises au contrôle commun ou au contrôle partagé de la Ville de Laval ainsi qu'aux entités soumises au contrôle commun ou au contrôle partagé de celles-ci. L'organisme est également apparenté à ses principaux dirigeants, à leurs proches parents ainsi qu'aux entités sur lesquelles un principal dirigeant (ou un de ses proches parents) exerce un contrôle exclusif ou partagé.

La Ville de Laval est une entité détenant le contrôle étant donné que le 10 janvier 2020, l'organisme a modifié ses lettres patentes supplémentaires. Conséquemment, la composition de son conseil d'administration a été modifiée pour ajouter deux administrateurs qui sont nommés par la Ville de Laval, donc quatre membres nommés par la Ville de Laval depuis cette date siègent au conseil d'administration qui compte au total sept membres. La Ville de Laval a également octroyé d'importants apports et un bail emphytéotique.

Selon l'acte constitutif d'emphytéose renouvelable, la Ville de Laval a cédé les droits du terrain requis à l'organisme pour l'utilisation et la construction du complexe multifonctionnel. L'entente, signée en janvier 2013, est pour une période de 40 ans débutant à la date de réception provisoire du bâtiment et vient à échéance le 31 août 2057.

De plus, en vertu de l'emphytéose, l'organisme s'est engagé à louer un minimum annuel de 1 500 heures de glace pour des organismes culturels et sportifs lavallois durant la période hivernale, soit de septembre à avril inclusivement.

	<u>2020-12-31</u>	<u>2019-12-31</u>
	\$	\$
Autres opérations conclues dans le cours normal des activités et évaluées à la valeur d'échange		
Produits		
Location des glaces	396 780	780 095
Charges		
Intérêts sur la dette à long terme	1 173 991	2 266 288

17 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement, d'investissement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, procédures et pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les moyens que l'organisme utilise pour gérer chacun des risques financiers sont décrits dans les paragraphes qui suivent

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

17 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances (excluant les taxes à la consommation à recevoir) et la subvention à recevoir du gouvernement du Québec, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le solde des comptes clients et autres créances et de la subvention à recevoir du gouvernement du Québec est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'organisme aux créances douteuses n'est pas importante.

La valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers de l'organisme exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'organisme est exposé. Le tableau ci-dessous résume l'exposition de l'organisme au risque de crédit :

	<u>2020-12-31</u>	<u>2019-12-31</u>
	\$	\$
Encaisse	14 846 801	12 330 091
Comptes clients et autres créances	2 277 375	4 378 253
Subvention à recevoir	39 877 016	41 752 448
	<u>57 001 192</u>	<u>58 460 792</u>

La direction de l'organisme estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus est bonne à la date des états financiers. Il n'y a aucun actif financier déprécié ou en souffrance aux 31 décembre 2020 et 2019.

Aucun actif financier de l'organisme n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

17 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle de ses activités de fonctionnement et de financement.

Risque de taux d'intérêt

L'encaisse, la subvention à recevoir, les cartes de crédit et la dette à long terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

L'organisme n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt. Les taux d'intérêt de la dette à long terme sont les mêmes que les taux d'intérêt de la subvention à recevoir.

Une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 1 % (1 % au 31 décembre 2019) n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice de l'organisme.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'organisme dispose de sources de financement de montant autorisé suffisant. L'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 décembre 2020, les échéances contractuelles des passifs financiers (y compris le versement d'intérêts, le cas échéant) de l'organisme se détaillent comme suit :

	<u>Moins d'un an</u>	<u>1 an à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>
	\$	\$	\$
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (incluant un montant de 4 918 410 \$ (note 20))	5 927 323		
Dette à long terme	1 929 737	8 324 197	29 653 082
Intérêts sur la dette à long terme	1 118 708	3 889 224	5 060 587
	<u>8 975 768</u>	<u>12 213 421</u>	<u>34 713 669</u>

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2020

18 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de services professionnels, à verser une somme totalisant approximativement 1 058 070 \$ pour des services à être rendus par des fournisseurs au cours des prochains exercices, jusqu'en 2025. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 678 089 \$ en 2021, à 196 218 \$ en 2022, à 119 154 \$ en 2023, à 35 132 \$ en 2024 et à 29 477 \$ en 2025.

19 - DROITS CONTRACTUELS

L'organisme a conclu, à titre de bailleur, un contrat de location échéant le 31 janvier 2038 en vertu duquel il percevra une somme de 16 400 000 \$ pour la location de l'amphithéâtre. Les encaissements minimums à recevoir annuellement pour les prochains exercices s'élèvent à 1 200 000 \$ de 2021 à 2027 et 800 000 \$ de 2028 jusqu'au terme du bail.

L'organisme a également signé un protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement à une aide financière (note 7), encaissable par versements annuels de 3 083 145 \$, capital et intérêts, jusqu'en 2036 et un versement annuel de 1 331 624 \$, capital et intérêts, en 2037.

20 - ÉVENTUALITÉS

Le 9 septembre 2016, une demande introductive d'instance a été transmise par un proposant non retenu à la suite de l'appel de propositions pour la conception-construction du complexe. Ce dernier réclame une somme de 10 863 100 \$ pour frais encourus dans la préparation de sa proposition.

La direction est d'avis que cette réclamation n'est pas fondée et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres de l'organisme à cet égard.

De plus, le 10 avril 2019, une demande introductive d'instance a été transmise à l'organisme par un partenaire. Le montant de la requête initiale de 6 815 228 \$ a été augmenté depuis, selon le partenaire, à 12 394 086 \$. Au cours de l'exercice 2018, l'organisme avait constaté un passif financier d'un montant de 4 918 410 \$ et la contrepartie a été comptabilisée aux résultats à titre de frais contractuels dans les frais d'exploitation. Ce passif financier découlait d'un différend sur des clauses de compensation relativement à une entente contractuelle. Considérant l'évolution du dossier, les faits communiqués et la juridiciarisation du dossier survenu depuis 2018, l'organisme est dans l'impossibilité d'estimer le dénouement de ce litige. Conséquemment, au cours des exercices 2019 et 2020, aucun passif additionnel n'a été constaté.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

	ANNEXE A	
	<u>2020-12-31</u>	<u>2019-12-31</u>
	\$	\$
<i>FRAIS D'EXPLOITATION</i>		
Salaires et charges sociales	273 510	313 733
Entretien et réparations	685 594	857 043
Énergie	746 105	1 111 867
Fournitures	1 963	9 982
Stationnement	140 818	235 478
Sécurité	68 215	92 393
Activités et événements spéciaux	4 845	11 057
	<u>1 921 050</u>	<u>2 631 553</u>
	ANNEXE B	
	<u>2020-12-31</u>	<u>2019-12-31</u>
	\$	\$
<i>FRAIS D'ADMINISTRATION</i>		
Salaires et charges sociales	153 754	151 256
Frais de formation	1 945	3 909
Fournitures et frais de bureau	5 983	13 315
Télécommunications	11 908	28 418
Permis	8 549	14 370
Assurances	196 064	172 984
Créances douteuses	90 075	120 373
Honoraires professionnels	238 226	318 250
Intérêts et frais bancaires	11 192	16 795
Informatique	27 410	27 188
Autres	1 928	72
	<u>747 034</u>	<u>866 930</u>